



# Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2021 à 19 heures

N°03 -2021- juin

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin, compte tenu des conditions sanitaires à respecter, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian RONNÉ, Maire

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2021
2. Délibérations :
  - Acquisition des parcelles du Groupe Immobilier
  - Décisions Modificatives des crédits Budgétaires
  - Site Web de la commune
  - Photocopieur
3. Informations
4. Questions diverses

## ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BOURY, CAPEL, MOREL, TROVEL

Messieurs RONNÉ, BERT, BRUNET, D'AUBIGNY, FAUCHE, LECOQ, MANCHON, MARIN, PLURIAU, TURPIN

Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

La séance est ouverte à 19H par Monsieur Christian RONNÉ, le Maire.

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2021.**

Le compte rendu ayant été adressé à chaque élu, ce dernier est approuvé et signé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance qui sera une élue municipale : Mme TROVEL se désigne.

## 2. Délibérations :

### ➤ Délibération : Acquisition des parcelles du groupe immobilier

« Vu la déclaration d'intention d'aliéner en date du 20 mai 2021,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Autorise la commune à préempter et à acquérir auprès du GROUPE BERTIN IMMOBILIER les parcelles cadastrées :
  - Section E numéro 227 lieudit LE CLOS GUIDON d'une superficie totale de 0 ha 0 a 10 ca,
  - Section E numéro 240 lieudit LE CLOS GUIDON d'une superficie totale de 0 ha 10 a 77 ca,
  - Section C numéro 278 lieudit LA VALLEE BERRIER d'une superficie totale de 0 ha 0 a 16 ca.

Au prix de sept mille cent cinquante-quatre euros (7 154,00 EUR).

- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la commune. »

### ➤ Délibération : Décision modificative budget

Afin de financer l'acquisition des parcelles du groupe immobilier avec les frais de notaires (8 160€), une créance de 2010 suite à un contrôle comptable de 2021 de la trésorerie (13€), un complément pour financer la rénovation du four à pain (250€), soit un total de 8 423€ ; Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement du chapitre 011/6068 au chapitre 21 voir ci-dessous le tableau récapitulatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2021.

### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 6068	Autres matières et fournitures		8 423,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	8 410,00	
21 / 2111 / OPNI	Terrains nus	8 160,00	
68 / 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	13,00	
21 / 21318 / OPNI	Autres bâtiments publics	250,00	
	<b>Total</b>	16 833,00	8 423,00

### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	8 410,00	
	<b>Total</b>	8 410,00	0,00

## ➤ Délibération : Site Web de la commune

### Mise à disposition d'un site web « type » hébergé

La commune de La chapelle du bois des Faulx souhaite changer son site internet. Monsieur le Maire et la commission communication informe de la possibilité de travailler avec l'EPN et de signer une convention qui a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition d'un site web type à la Commune.

La Commune administre son site par ses propres moyens. Elle est seule responsable du contenu éditorial des pages de son site, à travers la création des contenus (textes, images, vidéos, etc.), la gestion des pages et leur personnalisation.

La mise à disposition du site web type et l'assistance initiale sont consenties à titre gracieux.

La Commune prend toutefois en charge tous les frais de personnalisation et de développement

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des présents d'autoriser Mr le maire signer la convention et tout documents afférents.

## Délibération : Le Photocopieur

Monsieur le maire informe que le photocopieur du secrétariat de la mairie qui a plus de 8 ans acheté à la société Ricoh est en fin de vie, les pièces de rechange ne se fabriquent plus ou trop coûteuses.

Un choix doit être fait soit en acheter un autre ou faire une location.

Le Contrat sélectionné est le contrat de location pour une durée de 21 trimestres d'un montant de 130.49€ par trimestre. Le contrat comprend :

- La location du matériel impression, communication services, solution, IT...
- Services (livraison, installation, formation, maintenance, Intervention, livraison, consommables hors agrafes, audit, MDS,...)

Les prix page incluant les consommables, pièces d'usure courante et la maintenance courante de vos matériels

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des présents d'autoriser, Monsieur le maire, à signer le contrat de location et tous les documents afférents.

## Monsieur le Maire informe :

### ➤ D'une proposition d'une Charte d'utilisation de l'application mobile Panneau Pocket

Afin de pouvoir communiquer de façon instantanée, à tout moment et avec l'ensemble de la population, la Communauté d'EVREUX PORTES DE NORMANDIE a choisi de rejoindre l'application mobile Panneau Pocket.

Grâce à cette application, les habitants pourront retrouver les actualités phares de l'intercommunalité et de leur commune, en recevant des notifications en cas d'information importante ou urgente.

Chaque commune du territoire sera dotée, si elle le souhaite, d'un compte sur cette application. Chaque commune pourra avoir un administrateur et plusieurs utilisateurs

La présente charte vise à déterminer le fonctionnement et l'utilisation de l'application par les communes et la communauté de communes.

➤ Que le centre social intercommunal du Cap Nord-Est propose une animation Mobil été qui se tiendra le mardi 27 juillet 2021, de 14h30 à 16h30/17h dans notre commune.

➤ De prévoir la réouverture de la bibliothèque pour l'école et les habitants.  
Pour ce faire nous recherchons des bénévoles.

### 3. Questions diverses

Intervention de M. Pierre d'Aubigny sur la demande d'un chemin traversant un terrain communal afin de faire une ouverture sur sa propriété privée.

La commune prend un délai pour consulter son service juridique sur le bien-fondé de la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 20h.

M. RONNÉ CHRISTIAN, maire	Mme TROVEL MADELYNE 1 <sup>ère</sup> Adjointe	M. BERT ERIC 2 <sup>ème</sup> Adjoint	LECOQ MICKAEL 3 <sup>ème</sup> Adjoint
M. FAUCHE GILLES 4 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme BOURY SOPHIE	M. BRUNET DAVID	Mme CAPEL ISABELLE
M. D'AUBIGNY PIERRE	M. MANCHON CHRISTOPHE	M. MARIN MICHEL	Mme MOREL JOCELYNE
Mme PLURIAU ALEXANDRINE	M. TURPIN LOIC		